

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2023-10-343

5 octobre 2023

Désignation modificative des membres des commissions Recommandations et Audit et finances

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu le Règlement intérieur du Conseil d'administration, notamment son article 6,

Vu le Règlement intérieur des commissions Recommandations et Audit et finances de France compétences, notamment leur article 2.1,

Vu la délibération n° 2022-01-002 du Conseil d'administration de France compétences du 27 janvier 2022, portant désignation des Présidents des commissions Recommandations, Evaluation et Audit et finances,

Vu la délibération du 2022-02-004 du Conseil d'administration de France compétences du 17 février 2022 portant désignation modificative des commissions Recommandations, Evaluation et Audit et finances,

Vu la délibération n°2022-09-207 du Conseil d'administration de France compétences du 29 septembre 2022 portant désignation modificative du Président de la commission Evaluation et des membres des commissions Recommandations, Evaluation et Audit et finances,

Vu la délibération du 2022-10-395 du Conseil d'administration de France compétences du 27 octobre 2022 portant désignation modificative des membres de la commission Audit et finances,

Vu la délibération du 2023-02-04 du Conseil d'administration de France compétences du 2 février 2023 portant désignation modificative des membres des commissions Evaluation et Recommandations,

Vu la délibération du 2023-05-122 du Conseil d'administration de France compétences du 25 mai 2023 portant désignation modificative des membres des commissions Recommandations et Audit et finances,

Vu la délibération du 2023-06-128 du Conseil d'administration de France compétences du 29 juin 2023 portant désignation modificative des membres de la commission Evaluation,

Après en avoir délibéré le 5 octobre 2023,

Décide

Article 1

Est désigné membre de la commission Recommandations :

- **Membre titulaire :**

- Monsieur Yannick GHORIS, CFDT, en lieu et place de Madame Aline DEGAY.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



▪ **Membre suppléant :**

- Madame Aurore DIJOUX, CFDT, en lieu et place de Monsieur Yannick GHORIS.

Article 2

Est désigné membre de la commission Audit et finances :

▪ **Membre suppléant :**

- Monsieur Théophile BABAUD DE MONVALLIER, DGEFP, en lieu et place de Monsieur Samuel BERGER.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie

Le 5 octobre 2023

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

